

Captages protégés, Eau potable préservée !

APPEL A PROJETS

« Collectivités et captages »

10 novembre 2015



SYNDICAT DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE

Présentation générale et contexte

Le Syndicat des Eaux de Seille et Moselle assure l'approvisionnement en eau de 35 villages, soit 11500 habitants, et sécurise l'alimentation de la commune de Loisy (350 habitants). Les sources de Moulins à Bouxières-aux-Chênes, dont 2 sont classées Grenelle (Nitrate et pesticides), assurent 70% de son approvisionnement. La commune de Loisy est alimentée par les 6 sources du Grand Sart, toutes classées Grenelle (2 nitrates/pesticides et 4 uniquement nitrates).

La définition des programmes d'action a abouti en 2013 et 2014. Les mesures intègrent, outre l'amélioration « conventionnelle » des pratiques agricoles, une remise en herbe basée sur le volontariat et un volet d'acquisition foncière avec pour objectif commun une protection pérenne de la ressource.

Le programme de remise en herbe peine à aboutir sur Bouxières aux Chênes (50 ha à pérenniser) et, malgré une adhésion forte des agriculteurs-éleveurs, demeure fragile dans le temps sur Loisy (35 ha).

Par ailleurs, le volet foncier s'inscrit dans un contexte réglementaire peu favorable à la protection des captages et une pression foncière territoriale forte. Ce volet risque donc de mettre plusieurs années avant d'aboutir.

Les collectivités craignent que, sans débouchés pérennes et financièrement incitatifs de l'herbe pour les exploitations céréalières, ce programme ambitieux soit partiellement voué à l'échec. Aussi, elles proposent de travailler à brève échéance sur l'aspect filière afin de pérenniser et développer l'herbe sur les aires d'alimentation de captages (AAC).

Description du projet

Le projet vise prioritairement à rechercher des débouchés non conventionnels pour l'herbe (animaleries, fabricants d'aliments pour rongeurs / volailles, chevaux de compétitions, parc animaliers...) pour les exploitations ne disposant pas d'élevage dans leur système de production. Compte tenu du public « céréalier », des débouchés lucratifs et durables, incitant à remplacer les céréales et oléagineux par de l'herbe, seront recherchés. Une démarche type « label- captage » pourra également être envisagée, si cette option est jugée pertinente. La piste des cultures bas-intrants sera également explorée.

L'étude visera à estimer les débouchés potentiels et leur faisabilité dans le contexte territorial spécifique. Elle s'appuiera à minima sur des enquêtes téléphoniques et mail et chaque fois que possible, sur des enquêtes de terrain. Seront identifiés les volets zootechniques (impact sanitaire et performance zootechniques des différentes espèces végétales en cohérence avec leur adaptation au contexte pédologique argilo-calcaire superficiel spécifique), économiques et juridiques.

Si les premiers résultats sont concluants, elle s'attachera à identifier les investissements (matériel, bâtiments, ...) nécessaires en année 2 et suivantes au bon démarrage de la (des) filière(s) et à la pérennisation de ces débouchés.

Captages protégés, Eau potable préservée !



Le dossier sera piloté par la Mission Eau du Syndicat des Eaux de Seille et Moselle qui s'appuiera pour certains volets sur des partenaires identifiés (Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et/ou Lorraine) ou à identifier (volets sanitaires, juridiques, économiques, ...).

La Chambre d'Agriculture a donné son accord de principe pour traiter les points techniques qui seraient de son ressort et qui lui seraient confiés par la collectivité. Les autres partenaires seront identifiés au fur et à mesure de l'avancée de l'action. D'emblée, des contacts seront pris avec les coopératives impactant les territoires et disposant de jardineries- animaleries. Par ailleurs, des contacts avec le Parc Naturel Régional de Lorraine, qui a également engagé des actions similaires pour ses prairies remarquables, sont envisagés.

Points forts

- 0 Démarche innovante portée par une collectivité disposant d'une mission « eau » active et ayant développé des partenariats, bonne dynamique territoriale ;
- 0 Bonne exemplarité et reproductibilité ;
- 0 La démarche vise à trouver des solutions efficaces et pérennes.

Avancement du projet

- 0 Nécessite de définir le cahier des charges des études, de mobiliser les acteurs et d'affiner les coûts estimatifs, notamment sur la base de l'étude réalisée par le Parc Naturel de Lorraine ;
- 0 Planning prévisionnel : lancement des études fin 2015 - début 2016 et achèvement au plus tard fin 2016.

**Coût du projet : 49 000 €
dont 26 000 € d'animation et 23 000 € d'études**